

CTM du 14 avril 2016 : des avancées obtenues par l'Alliance du Trèfle pour les contractuels de catégorie C

Dans sa déclaration liminaire, lue au CTM MAAF du 14 avril dernier (<https://lesitedutrefle.wordpress.com>), l'Alliance du Trèfle (CFTC-MAE, EFA-CGC et SNISPV) a dénoncé "le sort des contractuels de catégorie C victimes de l'application stricte du Décret n°91-789, qui les fait être rémunérés sur la base d'un traitement indiciaire fixé en dessous du SMIC compensé par une indemnité différentielle au SMIC".

Elle a été entendue par la Secrétaire générale, puisque dès le début de l'après-midi ses services annonçaient aux membres du CTM qu'ils allaient mettre fin à cette situation en établissant les futurs contrats de ces agents sur la base de l'indice immédiatement supérieur au SMIC.

